

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 mai 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-5-10-3

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
direction ressources solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS 2020 AUX ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITÉ, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de 4 organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement pour un montant total de 114 250 €.

Il vous est également soumis, les propositions de subventions du réseau Parents 68 relevant du soutien à la parentalité pour un montant total de 11 295 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions à des organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

I. Les subventions aux organismes

Les différentes demandes de subventions relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions récurrentes de fonctionnement, sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2020 des montants de subvention accordés en 2019. Il est précisé que le présent rapport traite uniquement des subventions récurrentes attribuées aux structures, les demandes nouvelles seront examinées lors de la Commission permanente du 3 juillet prochain. Il est donc soumis à décision d'attribuer 4 subventions en faveur de 4 organismes pour un montant total de 114 250 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

PROMOTION DE LA SANTE

* Maison des Adolescents – Mulhouse **100 000 €**

EPICERIES SOCIALES - AIDE ALIMENTAIRE

* CCAS de Kingersheim – Epicerie solidaire « L'Envol » **3 800 €**

* CCAS de Riedisheim – Epicerie sociale « L'Epi » **5 700 €**

* CCAS de Thann – Epicerie sociale « Le Panier de Rangen » **4 750 €**

II. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- permettre le développement des relations entre les parents,
- faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005.

Suite à la réunion du Comité de financement du 5 mars 2020, il est proposé d'allouer, pour l'année 2020, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 4 270 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de 6 ans ;
- 7 025 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de 6 ans et plus.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 10^{ème} commission lors de sa séance du 24 avril 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions pour un montant total de 114 250 € aux organismes relevant de la politique solidarité, famille, insertion et logement, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1),

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 11 295 € aux organismes relevant du Réseau Parents 68, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 2),

- préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1^{er} semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2019,

- préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2020 :

- 100 000 € sur le Programme G717, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568,
- 3 970 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 65734,
- 300 € sur le Programme G722, Chapitre 65, Fonction 41, Nature 65738,
- 6 525 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 65734,
- 500 € sur le Programme H713, Chapitre 65, Fonction 58, Nature 65737,
- 14 250 € sur le Programme I731, Chapitre 65, Fonction 50, Nature 65737,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT